

SEANCE DU 10 MARS 2014

Le dix mars deux mille quatorze, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Vincent LEMETTAIS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs, AUZOU Patricia, JOURDAIN-BRIERE Régine, EUDIER Christine, REVERT Rémi, GROUT Stéphanie, CAHARD Ghislaine, BIARD Christine, PAGE Lydia, LOPEZ Virginie, HORCHOLLE Patrice, BARBULEE Catherine, GUEDON Lionel et BARBARAY Marc.

Absent excusé : Néant

Absente : Barbara LABBENS

Approbation du compte rendu de la séance du

Désignation du secrétaire de séance : Madame Ghislaine CAHARD

1 - Présentation et approbation du compte administratif 2013 et du compte de gestion 2014 - Affectation des résultats 2013 au budget communal 2014

➤ **Délibération n° 2014-02 :**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et R.2342-1 à D2342-12,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 avril 2013 approuvant le budget primitif de l'exercice 2013,

Le maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2013,

Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Régine JOURDAIN-BRIERE, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

Par voix pour, contre, abstention,

Adopte le compte administratif de l'exercice 2013, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
- Dépenses	48 794.03 €	294 701.17 €
- Recettes	42 456.77 €	329 873.19€
- Excédent		35 172.02 €
- Déficit	6 337.26 €	

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2013 de Monsieur le Receveur qui est en concordance avec le compte administratif 2013.

➤ **Délibération n° 2014-03: Affectation des résultats 2013 au budget communal 2014**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Vincent LEMETTAIS,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013, le 10 mars 2014,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,

Constata que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement global de : **272 906.67 €**

Pour mémoire Prévisions budgétaires	
Solde d'exécution d'investissement : Excédent d'investissement de clôture.....A	37 658.17 €
Restes à réaliser investissement :	
- Recettes.....B	128 346.00 €
- Dépenses.....C	143 517.00 €
Besoin de financement ou excédent de financementA+B-C	22 487.17 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	
- En priorité, à la couverture du besoin de financement C/1068.....	0.00 €
- Pour solde à l'excédent de fonctionnement reporté C/002.....	272 906.67 €
Ou - En réserve (dotation complémentaire) C/1068.....	0.00 €

➤ **Délibération n° 2014-04 : SIVOSSE de Doudeville - participation communale 2014**

Après délibération,

Le conseil municipal décide d'inscrire au budget 2014 la participation communale pour un montant de 15 672.04 €.

Le montant de la participation figurera à l'article 6554 « contribution aux organismes de regroupement » en section de fonctionnement.

3- Elections municipales des 23 et 30 mars 2014 - Planning

Le conseil municipal procède à l'élaboration du planning des tours de gardes pour les scrutins des 23 et 30 mars 2014.

4 - Comptes rendus et missions des diverses commissions

- **Syndicat d'eau et d'Assainissement du Caux Central** : Madame AUZOU donne le compte rendu de la dernière réunion.
- **C.C.R.Y** : pas d'augmentation des impôts locaux pour l'année 2014. Projet pour la compétence instruction des documents d'urbanisme.

- **SIVOSSE de Doudeville** : problèmes récurrents d'indiscipline dans les transports scolaires. Vote du budget 2014.
- **SMERG DOF** : Vote du budget 2014
- Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent : vote du budget 2014. Projet CASDAR (culture des sols agricoles en hiver pour éviter les ruissellements d'eau).
- **SIVOS E.H.V** : Mise en place des 4 jours et demi pour la rentrée scolaire 2014 avec cours le samedi matin.
- **Ecole du Nouveau Monde** : nécessité d'achat de mobilier scolaire (tables et chaises). Un devis de 1089.81 € H.T. est accepté par le conseil municipal. Dépense imputée en section d'investissement du budget communal 2014. Pose de crochets sur les tables d'écoliers pour les cartables.

3 - Questions diverses